

AGROÉCOLOGIE ET POLITIQUES PUBLIQUES EN EUROPE

Ronan LASBLEIZ

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | OCT 15
Développement durable



COMPRENDRE POUR AGIR

AGROÉCOLOGIE ET POLITIQUES PUBLIQUES EN EUROPE

Ronan LASBLEIZ

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. L'agroécologie, ses principes et l'Union européenne	4
1. Retour sur la PAC et son impact sur les modes de production agricole	4
2. La PAC 2014-2020 et son « verdissement »	4
3. L'agroécologie face aux enjeux de l'élargissement	5
II. Initiatives nationales et bonnes pratiques favorisant l'agroécologie	6
1. L'Allemagne et la méthanisation	6
2. La France et la Loi Avenir	6
3. La République tchèque et la valorisation des pratiques agroécologiques	7
4. La Belgique et la formation en agroécologie	7
III. Freins à l'expansion de l'agroécologie en Europe	8
1. Les coûts d'adaptation	8
2. L'absence de label pour les produits issus de l'agroécologie	8
3. Le manque d'investissement dans la recherche, la formation et l'enseignement	9
CONCLUSIONS	10
BIBLIOGRAPHIE	11

AVANT-PROPOS

Depuis 1948, c'est inscrit noir sur blanc dans la Déclaration universelle des droits de l'homme : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation* »¹. Depuis 1948 pourtant, ce droit à l'alimentation s'est vu galvaudé : le principe de sécurité alimentaire justifiait un développement effréné du modèle d'agriculture intensive, au prix bien souvent de la santé et du bien-être tant des consommateurs que des agriculteurs.

Aujourd'hui, de plus en plus de producteurs se tournent vers des modèles alternatifs : agroécologie, diversification des races dans les élevages, circuits courts alimentaires, etc. Les bénéfices semblent évidents : développement économique des territoires, création d'emplois de qualité dans le secteur agricole, revalorisation de la profession, amélioration de la traçabilité des produits et de leurs qualités nutritives, biodiversité et environnement préservés... La liste est longue !

Si les producteurs européens ne se sont pas encore tous engouffrés dans ces modèles d'avenir, c'est que les freins sont encore nombreux : de l'héritage familial à la pression des distributeurs², en passant par l'accaparement des terres³, la solution facile est souvent d'en appeler à une réforme de la Politique Agricole Commune pour subventionner un modèle en déclin.

Dans ces quatre nouvelles Notes d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ a donc souhaité mettre en lumière ceux qui changent. Pourquoi ? Car ils montrent que « nourrir la planète » tout en « mangeant mieux », c'est possible ! Il est temps d'entendre la demande grandissante des consommateurs et la détresse quotidienne des petits producteurs ! Il est temps, en Europe, de penser une politique alimentaire durable qui saura offrir à tous la qualité de vie, la santé et le bien-être qui, depuis 1948, nous sont promis !

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink, Président
Estelle Huchet, Chargée de projets

¹ Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25, 1948.

² SARTRE Julien, « Dans le Morbihan, des paysans produisent autrement... et ça marche ! », *Mediapart.fr*, article du 2 septembre 2015.

³ COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN, Avis. « L'accaparement des terres : une sonnette d'alarme pour l'Europe et une menace imminente pour l'agriculture familiale », 21 janvier 2015.

INTRODUCTION

L'agriculture en Europe fait face à une crise profonde qui affecte et concerne les producteurs comme les citoyens. C'est autant une crise économique, sociale, environnementale que culturelle à laquelle les pouvoirs publics ne semblent pas apporter de réponses satisfaisantes. L'agroécologie peut être définie comme un ensemble de pratiques et de connaissances agricoles qui cherchent à organiser autrement la production alimentaire. Dans une précédente note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS a montré que l'agroécologie représente une alternative innovante et viable pour un développement plus durable de nos modes de production agricole. Ce projet inscrit l'agriculture dans un mouvement social qui vise à redonner sa place au producteur, améliorer la qualité des produits et changer le rapport à l'environnement de la filière agro-alimentaire.

L'agroécologie ne doit pas être seulement comprise comme un domaine de spécialistes en agronomie et en écologie, elle s'intègre aussi dans le champ politique⁴. De la sorte, il convient de se pencher sur la place de ce projet, mais aussi sur ses valeurs et ses pratiques, dans les politiques publiques en Europe. Quelles politiques, quels cadres et quels soutiens peuvent être mis en place pour favoriser l'expansion voire la généralisation de ce modèle ? Ces problématiques se doivent d'être discutées par un think & do tank européen comme PLS tant l'agriculture a une place prépondérante dans le projet européen. La politique agricole commune (PAC) est d'ailleurs le premier poste de dépense de l'Union européenne aujourd'hui avec une part de 38 % du budget⁵.

Dans cette note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ propose un état des lieux de l'agroécologie et de ses valeurs dans l'Union européenne, principalement à travers la politique agricole commune. Puis quatre bonnes pratiques nationales qui soutiennent le développement de l'agroécologie seront mises en avant. Enfin, nous évoquerons les principaux freins à l'expansion de ce modèle agricole plus durable.

⁴ GONZALEZ DE MOLINA Manuel, « Agroecology and Politics. How to Get Sustainability? About the Necessity for a Political Agroecology » *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 2013, pp. 45-46.

⁵ EUROPA.EU, *Agriculture*, (consulté le 14 juillet 2015) <http://europa.eu/> : <http://bit.ly/1WoVQyZ>

I. L'AGROÉCOLOGIE, SES PRINCIPES ET L'UNION EUROPÉENNE

1. RETOUR SUR LA PAC ET SON IMPACT SUR LES MODES DE PRODUCTION AGRICOLE

En 1962, la politique agricole commune entre en vigueur. À ses débuts, elle vise à soutenir l'agriculture pour que les citoyens européens aient accès à une alimentation à des prix abordables et à assurer un niveau de vie décent pour les agriculteurs. À travers des mesures de prix garantis⁶ et des protections face à la concurrence internationale, la Communauté européenne a amené les agriculteurs à se concentrer sur des objectifs de forte productivité⁷. Cette politique, couplée à la mécanisation et à un accès croissant aux intrants synthétiques, a conduit l'agriculture européenne à prendre la voie du « productivisme » avec les impacts que l'on connaît sur la qualité des produits, l'environnement, l'emploi... Ainsi, ce système aspirait à soutenir les exploitations à haut rendement axées sur la monoculture.

À partir de 1992, le système de soutien des prix laisse la place à un système de soutien aux producteurs. Depuis, ces aides sont de plus en plus « découplées », c'est-à-dire qu'il y a de moins en moins de liens entre production et montant des aides. Le Conseil européen décide en 1999 de mettre en place un deuxième pilier à la PAC consacré au développement rural. Cette nouvelle partie de la PAC soutient l'agriculteur et le monde rural de manière plus globale, par exemple avec des mesures de modernisation des exploitations. En 2003, l'Union européenne met en place les premières mesures agro-environnementales. La PAC est alors amenée à soutenir l'agriculture biologique via le pilier du développement rural qui dépend du choix des États membres⁸. Cette décision reste cependant problématique tant elle peut accentuer le clivage agriculture intensive / agriculture biologique, au détriment des pratiques agroécologiques.

2. LA PAC 2014-2020 ET SON « VERDISSEMENT »

En 2013, une réforme de la PAC est mise en place pour la période 2014-2020, sous la houlette du commissaire à l'Agriculture Dacian Cioloș. Les mesures environnementales prévues sont ambitieuses⁹ : elles prévoient qu'un tiers des subventions soient destinées à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, avec des engagements forts. Finalement, les politiques adoptées seront bien plus faibles car elles se limitent à l'obligation de maintenir une certaine diversité de cultures. De ces mesures disparaît également l'obligation d'opérer une rotation des cultures pourtant bénéfique pour la qualité des sols. L'idée de plafonner les aides qui bénéficient aux grandes exploitations pour limiter la concentration des fermes est elle aussi écartée. On peut émettre l'hypothèse que le rôle des lobbys et des négociations politiques ont pu avoir raison des ambitions initiales du Commissaire.

⁶ Les « prix garantis » sont des aides indirectes qui assurent un prix minimum pour les exploitants.

⁷ TOUTE L'EUROPE, « La politique agricole commune (PAC) », juillet 2013 (consulté le 23 juillet 2015) <http://www.touteurope.eu> : <http://bit.ly/1w9tJaD>

⁸ *Ibid.*

⁹ Laurence ESTIVAL, « Nourrir le monde autrement », *Alternatives Économiques* n°328, octobre 2013. p. 6.

Néanmoins, il convient de prendre en compte les évolutions qui permettent de parler de « verdissement » de la PAC. Avec la réforme, 30 % des aides sont liées au respect de pratiques agro-environnementales plus vertes. Elles sont au nombre de trois : un maintien de prairies permanentes, une certaine diversification des cultures et la préservation de 5 % de « surfaces d'intérêt écologique (puis 7 % après 2018) ; il peut s'agir de haies ou de bandes enherbées par exemple. En cas de non-respect de ces règles deux années consécutives, un agriculteur risque une amende correspondant à un maximum de 37,5 % de ses aides directes. Pour la politique de développement rural, les mesures de lutte contre le réchauffement climatique et de gestion des terres devront représenter 30 % des enveloppes nationales¹⁰.

Avec la réforme de 2013, on assiste également à une forme de « renationalisation » de la PAC. En effet, la liberté des États est accrue. Par exemple, chaque pays peut transférer 15 % de l'enveloppe régionale pour le développement rural vers les aides directes aux producteurs et inversement. La question des effets de cette partie de la réforme sur l'agroécologie reste donc ouverte. Elle renvoie les prises de risque politiques au niveau national¹¹. Par conséquent l'utilisation de cette partie des fonds en faveur d'un modèle durable dépend du bon vouloir des gouvernements nationaux.

3. L'AGROECOLOGIE FACE AUX ENJEUX DE L'ELARGISSEMENT

L'agroécologie ne nécessite pas un niveau de modernisation préalable et donc peut être bénéfique dans tous les pays. Elle a autant de perspectives d'avenir dans les pays du Nord que dans ceux du Sud¹². Beaucoup d'associations comme le CIRAD¹³ (Centre de Coopération internationale en Recherche Agronomique pour le développement) voient dans l'agroécologie un des meilleurs moyens de soutenir le développement durable dans la majorité de ces pays, notamment en faisant des économies d'intrants qui y sont beaucoup moins accessibles qu'au Nord.

Compte tenu des enjeux européens, c'est un point non négligeable au regard des différences de productivité qui existent toujours entre les pays membres. En effet, les modes de développement de l'agriculture varient selon les pays de l'Union européenne. La France produit en très grandes quantités avec de larges exploitations intensives à forts rendements, tandis que la Roumanie par exemple a une agriculture de subsistance avec 70 % des exploitations qui font moins de 2 ha¹⁴. En France, le rendement des céréales est environ de 7 tonnes par ha alors qu'en Roumanie il est environ de 3 tonnes¹⁵.

Or, la PAC ne peut ignorer ces différences et doit être en mesure d'y répondre. Le modèle agroécologique apporte donc une solution adaptée. Il propose un répertoire de pratiques qui peuvent être mises en place rapidement dans des pays où l'agriculture paysanne est encore importante et où le recours aux intrants est déjà faible. Ainsi, une transition vers le modèle agroécologique soutenue par la PAC ne serait pas synonyme de frein au développement de l'agriculture roumaine ou d'accroissement des inégalités entre les différents modèles nationaux. Au contraire, elle permettrait à la Roumanie, ou

¹⁰ CELLULE DE VEILLE ET DE PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, (consulté le 13 juillet 2015) <https://www.supagro.fr> : <http://bit.ly/1hh9P9P>

¹¹ *Ibid.*

¹² GRIFFON Michel, « L'agroécologie, un nouvel horizon pour l'agriculture », *Études*, décembre 2014, pp. 38-39.

¹³ Pour plus d'informations : <http://www.cirad.fr>

¹⁴ AGTER ET SECTEUR ÉTUDES, « Quelle évolution des structures agraires en Roumanie ? », *Les études de l'ASP*, 2012.

¹⁵ FAO ET BANQUE MONDIALE. Statistiques Mondiales.com, "Production de céréales par ordre alphabétique des pays", octobre 2014. (consulté le 10 août 2015) <http://www.statistiques-mondiales.com> : <http://bit.ly/1TUwo09>

tout autre pays de l'UE avec une structure agricole semblable, de poursuivre son développement avec un impact social positif et en prenant en compte les enjeux environnementaux.

II. INITIATIVES NATIONALES ET BONNES PRATIQUES FAVORISANT L'AGROÉCOLOGIE

1. L'ALLEMAGNE ET LA METHANISATION

L'Allemagne est incontestablement à la pointe de la méthanisation à la ferme : en 2014, il y avait 7 800 installations de ce type¹⁶. À titre de comparaison, il y en a environ 150 en France¹⁷. De plus, le gouvernement allemand vise un taux de 30 % de la production d'énergie en renouvelables pour 2020. Pour favoriser ce genre d'initiatives, l'Allemagne a fixé des prix d'achat assez élevés par une loi sur les énergies renouvelables¹⁸. Cette incitation à la diversification des revenus a bénéficié aux fermes mettant en œuvre la méthanisation. Ainsi, les agriculteurs ont rapidement intégrés ces installations allant jusqu'à en faire une part importante de leur activité. Par conséquent, beaucoup d'agriculteurs ont augmenté leur production de maïs pour en faire du biogaz, ce qui pose des problèmes écologiques avec un manque de diversité dans les cultures.

2. LA FRANCE ET LA LOI AVENIR

En France, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, semble accorder beaucoup d'importance à l'agroécologie et au « Produire Autrement ». Il a donc tenté de mettre en œuvre ces principes à travers la « Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt »¹⁹. Une des mesures phares de cette loi pour favoriser les pratiques agroécologiques est la création des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Pour qu'un projet pluriannuel soit reconnu comme GIEE, il doit : « 1° Associer plusieurs exploitations agricoles sur un territoire cohérent leur permettant de favoriser des synergies » et « 2° Proposer des actions relevant de l'agroécologie permettant d'améliorer la performance économique et environnementale de ces exploitations, notamment en favorisant l'innovation et l'expérimentation agricoles »²⁰. L'idée est de créer un collectif d'acteurs de la filière agricole qui auraient accès à des aides et des structures d'accompagnement pour mettre en place des projets d'entraide agricole, par exemple sur l'agroforesterie.

¹⁶ COUTURIER Christian, « La méthanisation rurale, outil des transitions énergétique et agroécologique », *Solagro*, septembre 2014. pp. 8-9.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ La loi sur les énergies renouvelables de 2000 (Erneurbare-Energien-Gesetz, EEG)

¹⁹ Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt publiée au Journal Officiel du 14 octobre 2014.

²⁰ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT, « Les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) », juillet 2015 (consulté le 23 juillet 2015) <http://agriculture.gouv.fr> : <http://bit.ly/1MJOMso>

3. LA REPUBLIQUE TCHEQUE ET LA VALORISATION DES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES

Le ministre de l'Agriculture de la République tchèque a annoncé une augmentation dans les paiements directs pour les agriculteurs utilisant les méthodes agroécologiques²¹. Ainsi, le gouvernement utilise les subventions de la PAC pour encourager les producteurs à investir dans des pratiques innovantes. Les dirigeants tchèques profitent de la marge de manœuvre incluse dans la « renationalisation » de la PAC pour mener des politiques en faveur d'un modèle plus durable, mais également pour soutenir les jeunes qui veulent s'installer.

4. LA BELGIQUE ET LA FORMATION EN AGROECOLOGIE

La Belgique, de son côté, est à la pointe de la formation en agroécologie. Par exemple, le Groupe interdisciplinaire de Recherche en Agroécologie FNRS (GIRAF) propose une formation intitulée « Certificat Agroécologie & Transition »²² en Wallonie. Dans ce cadre, l'agroécologie est pensée comme partie intégrante de la transition. Elle vise aussi bien les étudiants que les professionnels. Elle se concentre sur une transmission de connaissances techniques et générales sur l'agroécologie et une mise en pratique de « l'interdisciplinarité »²³. Des cours d'agronomie et de sciences sociales sont dispensés. Cette formation a aussi pour but de réunir les différents professionnels et futurs acteurs de l'agroécologie autour d'un travail commun vers de nouveaux modes de production.

²¹ ARC2020, « Czech Agriculture – using CAP for agroecology ? », mai 2015 (consulté le 24 juillet 2015) <http://www.arc2020.eu> : <http://bit.ly/1M8LWy7>

²² GIRAF, « Certificat interuniversitaire : Agroécologie & Transition vers des systèmes alimentaires durables » (consulté le 22/07/2015), <http://www.certificat-agroecologie.ulg.ac.be/>

²³ Réf NA Agroéco 1, p. 6.

III. FREINS À L'EXPANSION DE L'AGROÉCOLOGIE EN EUROPE

1. LES COÛTS D'ADAPTATION

Si l'agroécologie semble en mesure de proposer une alternative intéressante à l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique, il est nécessaire de prendre conscience des freins à l'expansion de ce modèle. Tout d'abord, Hervé Guyomard explique que les pratiques de l'agroécologie nécessitent à court terme un surcroît de travail de la part de l'agriculteur ainsi qu'un temps d'adaptation²⁴. Tout ceci a un coût, qui est d'ailleurs plus élevé dans les pays du Nord que dans les pays en développement où les résultats sont plus rapidement perceptibles.

La mise en place de la méthanisation ou d'un programme d'agroforesterie engage des investissements plus ou moins importants mais nécessitent surtout de repenser le fonctionnement de l'ensemble de la ferme. Par exemple, l'exploitant devra mettre en cohérence ses choix en matière d'élevage et ceux des cultures. De plus, migrer vers des pratiques agroécologiques peut conduire à une baisse de rendement à court terme. Or, ce temps d'adaptation, au cours duquel l'agriculteur organise de manière efficiente son exploitation, représente aussi un coût d'opportunité²⁵.

Les pouvoirs publics nationaux et européens sont en mesure de soutenir ce changement comme ça a été le cas pour le passage à l'agriculture intensive. Hervé Guyomard ajoute ainsi que « la transition agroécologique dépend de la constitution de filières impliquant les entreprises de transformation comme les distributeurs »²⁶. Ainsi, la généralisation à plus grande échelle de ce modèle est difficilement envisageable sans une évolution dans l'organisation et dans les pratiques des entreprises agro-alimentaires²⁷. Pareillement, Matherne Maetz avance que cette transition vers l'agroécologie ne peut être possible que dans un cadre où les organisations paysannes auraient un poids plus important dans leurs relations avec les géants de l'agro-alimentaire pour éviter « que les industriels et les distributeurs captent la rente au détriment des producteurs »²⁸.

2. L'ABSENCE DE LABEL POUR LES PRODUITS ISSUS DE L'AGROÉCOLOGIE

L'agroécologie souffre aussi du manque de repères pour le consommateur. L'agriculture biologique bénéficie d'un label certifié par l'Union européenne depuis 1999, ce qui permet une uniformisation des règles de production. Au contraire, il n'y a pas de reconnaissance à part entière des produits issus de pratiques agroécologiques sous la forme d'un label qui puisse aiguiller le consommateur dans ses choix. De ce fait, sur le marché, la seule alternative visible à l'agriculture conventionnelle est l'agriculture

²⁴ ESTIVAL Laurence, *op. cit.*, p. 3.

²⁵ Le coût d'opportunité représente la différence de revenus entre la situation dans laquelle l'acteur économique se retrouve après un certain choix et la situation dans laquelle il n'a pas fait ce choix, ici le passage au modèle agroécologique.

²⁶ ESTIVAL Laurence, *op. cit.*, p. 6.

²⁷ Note d'Analyse Politique alimentaire de l'UE d'Estelle

²⁸ ESTIVAL Laurence, *op. cit.*, p. 6.

biologique. Les perspectives de verdissement offrent néanmoins des opportunités pour les fermes agroécologiques dont les produits pourraient être mis en avant. À titre de comparaison, la Chine possède trois labels au niveau national : « non pollué », « vert » et « biologique »²⁹, avec une différenciation qui permet de valoriser les produits non biologiques qui s'inscrivent néanmoins dans une approche plus respectueuse de l'environnement.

3. LE MANQUE D'INVESTISSEMENT DANS LA RECHERCHE, LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT

Pour développer l'agroécologie, il apparaît nécessaire d'investir dans la recherche, en particulier sur les travaux qui couplent agronomie et écologie. Compte tenu du fait que ce domaine s'appuie sur une compréhension locale des écosystèmes, le partage des connaissances est primordial pour que les agriculteurs disposent des outils appropriés pour adapter leur production. Selon Michel Griffon, économiste spécialiste de l'agroécologie, le développement de l'agroécologie « manque de structures de formation et de conseil pour vulgariser ces nouvelles techniques »³⁰.

L'agroécologie se développe d'abord à partir du partage de connaissances. Ainsi, l'Union européenne, sur la base de programmes peu coûteux, pourrait organiser la transmission des connaissances des agriculteurs pionniers dans ce domaine vers ceux désireux d'évoluer vers des pratiques innovantes. Ce processus pourrait aussi se faire au niveau des États entre ceux qui ont développé ces politiques publiques et ceux qui visent une agriculture plus durable.

²⁹ UNIAGRO, « Le développement des signes de qualité et d'origine en Chine », (consulté le 28 juillet 2015) [http://www.uniagro.fr : http://bit.ly/1DmLwRS](http://www.uniagro.fr/http://bit.ly/1DmLwRS)

³⁰ ESTIVAL Laurence, *op. cit.*, p. 4.

CONCLUSIONS

L'agroécologie réintègre l'agriculture aux dynamiques de transition qui essaient partout en Europe. En effet, les questions climatiques et environnementales sont régulièrement portées à l'attention des décideurs politiques par les citoyens, la société civile organisée ou les scientifiques. L'intention affichée d'agir dans ces domaines de la part de la majorité des dirigeants européens à l'approche de la COP21, nous a donc amené à interroger la place effective du projet agroécologique dans l'Union européenne.

La politique agricole commune, qui avait auparavant favorisé le modèle de l'agriculture intensive, tente de prendre en compte les principes de ce nouveau modèle notamment à travers le « verdissement » opéré par la réforme de la PAC de 2013. Au niveau des États membres, les différences entre les pays perdurent mais déjà des bonnes pratiques semblent émerger et s'inscrire durablement dans le paysage agricole.

S'il existe toujours des freins à l'expansion de l'agroécologie, surtout au niveau de sa reconnaissance, ces barrières ne semblent pas insurmontables. Du fait de l'importance de la PAC en Europe, il est crucial que l'Union européenne intègre ces principes dans ses projets. L'exemple de l'expansion du modèle d'agriculture intensive nous montre d'ailleurs qu'il est avant tout question de volonté politique ! Celle-ci a alors vocation à s'articuler à la prise de conscience par les citoyens des enjeux environnementaux, sociaux et économiques pour l'avenir. Donner les moyens aux consommateurs de soutenir le « produire mieux » est indissociable de politiques favorisant l'agroécologie. La transition vers des nouvelles manières de produire, mais aussi de consommer, peut être choisie plutôt que subie !

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTATION OFFICIELLE

- COMMISSION EUROPÉENNE, *Réforme de la PAC – explication des principaux éléments*, juin 2013.
- Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25, 1948.
- EUROPA.EU, « Agriculture », non-daté : europa.eu/pol/agr/index_fr.htm (consulté le 14 juillet 2015).
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT, « Les groupements d'intérêt économique et environnemental », juillet 2015 : agriculture.gouv.fr/les-groupements-dinteret-economique-et-environnemental-giee (consulté le 23 juillet 2015).

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

- AGTER ET SECTEUR ÉTUDES, « Quelle évolution des structures agraires en Roumanie ? », *Les études de l'ASP*, 2012.
- ARC2020, *En route vers l'agroécologie. Mobiliser la politique agricole commune pour construire de nouveaux systèmes alimentaires*, avril 2015.
- BUREAU Audrey, HUCHET Estelle, *Quelle politique alimentaire pour l'Union européenne ?*, Note d'Analyse POUR LA SOLIDARITÉ, octobre 2015.
- COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN, Avis. « L'accaparement des terres : une sonnette d'alarme pour l'Europe et une menace imminente pour l'agriculture familiale », 21 janvier 2015.
- COUTURIER Christian, « La méthanisation rurale, outil des transitions énergétique et agroécologique », *Solagro*, septembre 2014.
- DE SCHUTTER Olivier, *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation pour les Nations Unies*, décembre 2010.
- FAO ET BANQUE MONDIALE, Statistiques Mondiales.com, "Production de céréales par ordre alphabétique des pays", octobre 2014 : www.statistiques-mondiales.com/cereales.htm (consulté le 10 août 2015).
- FRIENDS OF THE EARTH EUROPE, *Agro-ecology: building a new food system for Europe*, mars 2014.
- GONZALEZ DE MOLINA Manuel, « Agroecology and Politics. How to Get Sustainability? About the Necessity for a Political Agroecology. » *Agroecology and Sustainable Food Systems*, décembre 2013.
- GRIFFON Michel, « L'agroécologie, un nouvel horizon pour l'agriculture », *Études*, décembre 2014.
- LASBLEIZ Ronan, *L'agroécologie : inscrire l'agriculture dans la transition*, Note d'Analyse POUR LA SOLIDARITÉ, octobre 2015.
- PIMBERT Michel, STASSART Pierre et VANLOQUEREN Gaetan, *Agroecology in Europe: Conforming – or transforming the dominant agro-food regime?*, juin 2013.
- ROBINET Aurore, *Les circuits courts alimentaires, enjeux économiques et perspectives pour les territoires*, Note d'Analyse POUR LA SOLIDARITÉ, octobre 2015.
- STASSART Pierre et al, « L'agroécologie : trajectoire et potentiel. Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables », *Agroécologie entre pratiques et sciences sociales*, avril 2012.
- ULG, « Certificat interuniversitaire : Agroécologie & Transition vers des systèmes alimentaires durables », non-daté : www.certificat-agroecologie.ulg.ac.be (consulté le 22 juillet 2015).

- UNIAGRO, « Le développement des signes de qualité et d'origine en Chine », non daté : www.uniagro.fr/docs/2008050213504_PrsentationChine18mars05.ppt (consulté le 28 juillet 2015).

RESSOURCES MEDIATIQUES

- ARC2020, « Czech Agriculture – using CAP for agroecology ? », mai 2015 : www.arc2020.eu/2015/05/is-czech-agriculture-starting-to-use-cap-for-agroecology (consulté le 24 juillet 2015).
- BIO CONSOM'ACTEURS, « Agroécologie : une agriculture d'avenir en éclosion », avril 2013 : www.bioconsomacteurs.org/bio/dossiers/agriculture-alimentation-sante-ecoproduit-environnement-ogm-restauration-collective-soc (consulté le 23 juillet 2015).
- CELLULE DE VEILLE ET DE PROSPECTIVE SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, « La PAC 2014-2020 », non daté : www.supagro.fr/capeye/reforme-de-la-pac (consulté le 13 juillet 2015).
- ESTIVAL Laurence, « Nourrir le monde autrement », *Alternatives Économiques* n°328, octobre 2013.
- LALLAU Benoît, DUFUMIER Marc, « Produire sans détruire », *Alternatives Économiques* n°295, octobre 2010.
- SARTRE Julien, « Dans le Morbihan, des paysans produisent autrement... et ça marche ! », *Mediapart.fr*, article du 2 septembre 2015.
- TOUTE L'EUROPE, « La politique agricole commune (PAC) », juillet 2013 : www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/agriculture.html (consulté le 23 juillet 2015).

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

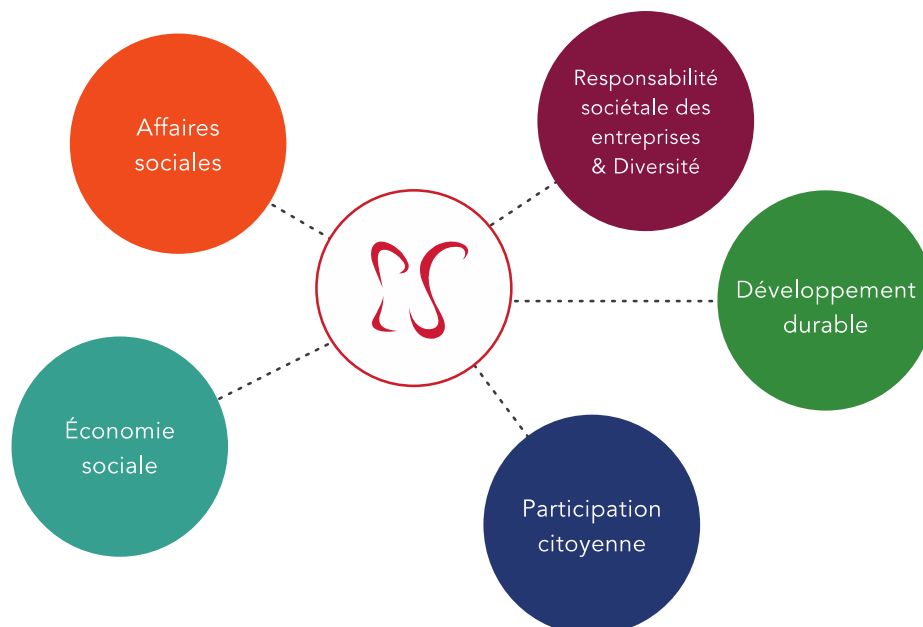
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Entreprises et transition : enjeux et perspectives face à l'urgence climatique*. Aurore Robinet, juillet 2015.
- *La protection sociale des travailleurs indépendants*. Éric Moranval, juin 2015.
- *Les clusters d'innovation sociale : analyse et bonnes pratiques européennes*. Pierre Perard, juin 2015.
- *Sept questions clés sur la COP 21*. Stefano Messina, juin 2015.
- *L'économie sociale : une réponse aux besoins de proximité*. Pierre Perard, juin 2015.
- *Les initiatives citoyennes européennes : un échec ?* Éric Moranval, mai 2015.
- *L'économie circulaire en Europe : un pas en avant, deux pas en arrière ?* Stefano Messina, avril 2015.
- *Commission Juncker : quelle politique pour l'emploi ?* Léa Bottani-Dechaud, avril 2015.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS / SMart, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS / SMart, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Politiques de versement des prestations sociales en Europe - Étude de cas comparative*. POUR LA SOLIDARITÉ et groupe Up, mars 2015.
- *Habitat et handicap : recommandations pour un habitat dans une société inclusive*. En collaboration avec l'Association des Paralysés de France et l'Université Paris Est Créteil – LIRTES, décembre 2014.
- *Entreprises sociales - Comparaison des formes juridiques européennes, asiatiques et américaines*. Maïté Crama, juin 2014.
- *Habitat et inclusion sociale des personnes en situation de handicap en Europe*, Sanjin Plakalo, décembre 2013.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Développement durable

Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de: logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.

Dans cette troisième note d'une série de quatre publications, POUR LA SOLIDARITÉ – PLS propose un bref état des lieux de l'action des acteurs publics européens en matière d'agroécologie.

La précédente Note d'analyse l'a démontré, l'agroécologie représente une alternative crédible aux principaux modèles de production agricole tant elle propose des réponses adaptées aux crises écologique et alimentaire contemporaines. Historiquement, les acteurs publics en Europe sont régulièrement intervenus dans le domaine agricole, tant au niveau de l'État que des collectivités locales, et surtout, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, au niveau communautaire. Par conséquent, l'essor du projet agroécologique peut difficilement se penser indépendamment des politiques publiques.

Cette nouvelle publication examine la place de ce modèle alternatif au sein de l'Union européenne, notamment à travers la Politique Agricole Commune et son évolution. Elle identifie aussi différentes bonnes pratiques existantes dans les États membres tels que la France, la Belgique ou l'Allemagne.

Poser les bases d'une expansion de l'agroécologie nécessite également de prendre conscience des freins à cet ensemble de pratiques et de connaissances. Face à ces principaux obstacles, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS avance plusieurs recommandations qui, dans la continuité de ce dossier consacré à l'agro-alimentaire, permettront d'orienter l'Europe vers un développement plus durable.

Cette publication s'inscrit dans le cadre d'un dossier consacré à l'agriculture et l'alimentation durable en Europe. Les trois notes complémentaires composant ce dossier thématique sont disponibles sur notre site

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

